Compte rendu de la rencontre APIRP – SNFOLC

Le SNFOLC et l'APIRP se sont rencontrés le 13 janvier 2018 et ont fait le point sur la situation de l'italien dans l'enseignement secondaire.

Le constat est le suivant :

- de plus en plus de collègues d'italien enseignent dans plusieurs établissements (2, 3 voire 4 parfois !), ceci entraînant des conditions de travail détériorées avec un temps de transport allongé et des emplois du temps étalés ;
- très peu de postes sont créés en italien en région parisienne et beaucoup de professeurs d'italien restent TZR pendant des années ;
- les doubles niveaux dans une même classe se généralisent ;
- Suppression du concours réservés et baisse de postes aux différents concours
- Ce constat a été fait par les collègues d'italien de la région parisienne lors de l'AG de leur association qui s'est tenue le 16 décembre 2017 à Paris.

Le SNFOLC a informé du contenu de la réforme du BAC et du « plan étudiants » présenté par Pierre Mathiot lors des groupes de travail au Ministère en décembre :

- menaces sur la LV2 qui deviendrait une option et aucune mention de la LV3 ;
- un baccalauréat local avec des épreuves et des sujets académiques ou départementaux ;
- une baisse des horaires en 2nde ;
- la fin des filières ;
- la semestrialisation en lycée entraînant des emplois du temps semestriels pour les professeurs et des horaires disciplinaires changeant suivant le semestre ;
- une sélection à l'entrée de l'université pour les lycéens ;
- un risque de diminution des horaires de langues et notamment d'italien, avec des conséquences sur les masters langues à l'université ;
- le projet de créer un Master enseignement généraliste qui ne s'appuie plus sur les disciplines.

En conclusion de la réunion, l'impression commune a émergée que pour préserver l'avenir de l'italien et pour que les langues ne soient pas en concurrence entre elles, il est nécessaire que des postes de professeurs soient créés, que les horaires de langues soient maintenus et même augmentés pour la LV2, que les professeurs d'italien bénéficient de conditions de travail décentes et qu'un plan d'ouverture de LV2 italien soit adopté.

Paris, le 13 janvier 2018